

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**RÈGLEMENT 209-42**

---

**Règlement modifiant le *Règlement 209* relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation**

---

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent Règlement 209-42 a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 avril 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. La section C-2 de l'Annexe « C » est remplacée par la suivante :

**Section C-2 LOCATION DES PLATEAUX SPORTIFS**

<b>LOCATION DE TERRAIN DE BALLE, TERRAIN DE SOCCER OU TERRAIN DE TENNIS</b>		
<b>Catégorie</b>	<b>Tarification (taxes comprises)</b>	
Organismes ou association accrédités (enfants de moins de 21 ans)	Gratuit	
Ligue de balle ou de soccer (adultes de 21 ans et plus)	20,40 \$/heure	
<b>LOCATION DE SURFACE DE DEK HOCKEY</b>		
<b>Catégorie/Période</b>	<b>Tarification (taxes comprises)</b>	
	<b>Tarif régulier</b>	<b>Tarif résident</b>
Organismes ou associations accréditées (enfants de moins de 21 ans)	Gratuit	
Tarif durant les heures normales	50 \$ / heure	40 \$ / heure

Tarif durant les heures de pointe Lundi au vendredi de 17h à 23h	75 \$ / heure	60 \$ / heure
---	---------------	---------------

Note 1 : Les tournois de balle, de soccer et de tennis sont sujets à des ententes particulières.

Note 2 : Aux fins d'application de la présente tarification, les calculs de tarification prévus à l'article 9.3 du présent règlement s'appliquent intégralement.

Note 3 : Une entente particulière peut être prise avec un organisme pour l'utilisation des plateaux sportifs

**2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Miguel Lemieux, maire



Valérie Tremblay, greffière